J’ai reçu le 26 mars plusieurs anciens salariés de Gemalto.
Ceux-ci m’on fait part des raisons qui les ont conduits avec une cinquantaine de leurs collègues à engager une action devant le tribunal des prud’hommes d’Orléans pour contester le caractère économique des 360 suppressions d’emploi que la fermeture de l’entreprise Gemalto de Saint-Cyr en Val a entraînées. Je les soutiens totalement.
Je rappelle que peu après cette fermeture – qui, à l’évidence, aurait pu être évitée – le groupe Gemalto a reçu le *« prix du meilleur rendement boursier ».* Il suffit de consulter le site « Boursorama » pour constater ce que sont depuis trois ans les « performances boursières » du même groupe.
J’ajoute que les ex-salariés de Gemalto sont bien placés pour constater que les plans dits « de revitalisation » et de « réindustrialisation » qui ont donné lieu à nombre de réunions à la préfecture n’ont pas été conformes aux promesses faites et aux engagements pris.
Je compte demander à ce sujet une réunion du « comité de suivi » au futur préfet du Loiret.

Jean-Pierre Sueur

.

Phoca PDF